

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°34 du 5 septembre 2008**

TEXTE SIGNALE

**ARRÊTÉ**

modifiant l'arrêté du 31 janvier 2005 relatif à l'organisation des sous-directions de la direction de la qualité et du progrès.

*Du 18 juillet 2008*

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

**ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 31 janvier 2005 relatif à l'organisation des sous-directions de la direction de la qualité et du progrès.**

*Du 18 juillet 2008*

NOR D E F D 0 8 1 7 8 6 5 A

---

*Texte modifié :*

Arrêté du 31 janvier 2005 (JO du 1er février 2005, p. 1675 ; BOC, p. 817. ; BOEM 110.4.1.4, 800.2.3.1) modifié.

*Référence de publication :* JO n° 173 du 26 juillet 2008, texte n° 19 ; signalé au BOC 34/2008.

---

Le ministre de la défense,

Vu le décret n° 2005-72 du 31 janvier 2005 modifié fixant les attributions et l'organisation de la délégation générale pour l'armement ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2005 modifié portant organisation de la direction de la qualité et du progrès ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2005 modifié relatif à l'organisation des sous-directions de la direction de la qualité et du progrès,

Arrête :

Art. 1er. L'article 4 de l'arrêté du 31 janvier 2005 susvisé relatif à l'organisation des sous-directions de la direction de la qualité et du progrès est abrogé.

Art. 2. Le directeur de la qualité et du progrès est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 juillet 2008.

Hervé MORIN.